



THE ABS
CAPACITY
DEVELOPMENT
INITIATIVE



L'INITIATIVE DE
RENFORCEMENT
DES CAPACITES
POUR L'APA



RAPPORT

Atelier de validation finale du projet de décret portant réglementation de l'accès et du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées



Lieu : Hôtel La Prunelle (Jacqueville, Côte d'Ivoire)

Date : 19 au 21 octobre 2020

INTRODUCTION

A l'issue des travaux de l'atelier de révision du projet de décret APA tenu du 7 au 9 septembre 2020, à Jacqueville (Côte d'Ivoire), les parties prenantes avaient jugé nécessaire de statuer en dernière lecture sur ledit projet de texte, en vue de sa validation pour la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur l'APA, en application de ses articles 5,6,7,12 et 13.

Pour répondre à cette exigence, un atelier a regroupé 20 participants les 19, 20 et 21 octobre 2020, à Jacqueville, pour la validation finale du projet de décret **portant réglementation de l'accès et du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées**. Organisé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEDD), à travers le Point Focal APA, et en collaboration avec l'Initiative de Renforcement des Capacités sur l'APA (Initiative APA), cet atelier était placé sous la présidence du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable et a regroupé une vingtaine d'experts de différents ministères et structures techniques.

L'atelier s'est articulé autour d'une cérémonie d'ouverture, de communications orales et audiovisuelles suivies d'échanges, de l'examen du projet de décret et d'une cérémonie de clôture. Par ailleurs, l'atelier a été l'occasion pour le Comité ad hoc APA de statuer sur des demandes de permis.

I- CEREMONIE D'OUVERTURE

Les travaux ont débuté par le mot de bienvenue et les remerciements de Madame AMARI Véronique, Point Focal National APA. Elle a présenté le contexte justificatif de l'atelier et clos son intervention par l'annonce des deux discours introductifs. Le premier discours a été prononcé par Monsieur RUKUNDO Olivier, représentant le Dr Andreas DREWS, Manager de l'Initiative APA. Dans son intervention, faite par vidéoconférence, il a d'abord félicité, remercié et exprimé la fierté de l'Initiative APA aux juristes, à Madame AMARI, ainsi qu'à tous les participants, pour leurs efforts qui ont permis à la Côte d'Ivoire de réaliser en si peu de temps les progrès pour développer un cadre fonctionnel en matière d'APA. Ensuite, il a rappelé le troisième objectif de la Convention sur la Diversité Biologique qui vise le partage juste et équitable des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques et présenté l'état d'avancement des dispositions réglementaires prises dans plusieurs pays, dont la Côte d'Ivoire. Enfin, il a clos son propos en réitérant l'engagement de l'Initiative APA à appuyer la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA.

La deuxième allocution a été faite par Monsieur Patrick PEDIA, Coordonnateur des Programmes et Projets du MINEDD, représentant le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, le Professeur SEKA Seka Joseph. A l'entame de son propos, Monsieur PEDIA a, au nom du Ministre, souhaité la bienvenue aux participants et remercié les membres du comité ad hoc APA dont les travaux ont conduit à la signature des deux premiers permis APA de la Côte d'Ivoire. Il a ensuite salué la collaboration fructueuse entre l'initiative APA, la GIZ et le MINEDD qui a conduit à cette étape culminante du dispositif réglementaire de la Côte d'Ivoire en matière d'APA. Monsieur PEDIA a en effet précisé qu'en l'absence d'un décret spécifique à l'APA, la mise en œuvre du Protocole de Nagoya s'adosse présentement sur le code forestier et l'article 24 de la loi d'orientation sur le développement durable. Il a donc tenu à rappeler l'importance du présent atelier qui vise à doter la Côte d'Ivoire d'un décret majeur sur l'APA. Enfin, le représentant du Ministre a ouvert **l'atelier de validation finale du projet de décret portant réglementation de l'accès et du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées.**

Suite à ces deux allocutions un tour de table a permis aux participants présents et en ligne de se présenter.

Madame AMARI a par la suite procédé à la présentation du bureau de séance composé de Messieurs Patrick PEDIA, président de séance, du Colonel SORO Mamadou, Sous-directeur de l'Aménagement et du Reboisement au Ministère des Eaux et Forêts, Vice-président de séance. Messieurs N'GUESSAN Kouadio Benjamin, représentant du Centre de Recherches Océanologiques et KOUADIO Yobouet Marius Parfait, consultant socio-anthropologue au Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle, ont été désignés rapporteurs.

II- DEROULEMENT DES TRAVAUX

A- COMMUNICATIONS ORALES ET FILMS SUR LE PROTOCOLE DE NAGOYA ET LE PROJET DE DECRET APA DE COTE D'IVOIRE

Quatre présentations ont été faites : une communication orale délivrée par Monsieur Olivier RUKUNDO qui rappelle les obligations du protocole de Nagoya, deux éléments vidéo sur l'APA, diffusés par le comité d'organisation et une communication sur le projet de décret, faite par Monsieur N'DRI Maxime, Juriste au MINEDD.

Communication orale 1 : Rappel sur le protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages (APA)

Quatre obligations ont été présentées par Monsieur Olivier RUKUNDO: (1) les normes d'accès aux ressources génétiques, (2) les normes sur le partage juste et équitable des avantages découlant de leurs utilisations et qui imposent l'établissement des documents de Consentement Préalable donné en Connaissance de Cause (CPCC) et de Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA), (3) les normes de conformité nécessaires à la bonne application du Protocole de Nagoya, (4) la prise en compte des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques dans le processus APA. A la fin de sa présentation, il a attiré l'attention des participants sur le champ de définition du partage des avantages et les a invités à s'investir pour la validation du projet de décret afin d'asseoir les modalités et mesures pour le partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques et/ou connaissances traditionnelles associées de la Côte d'Ivoire.

Elément vidéo 1 : APA expliqué simplement

La vidéo « APA expliqué simplement » a servi d'outil de sensibilisation et d'information des parties prenantes sur l'APA. Elle a montré les enjeux de l'APA liés aux ressources génétiques, les principes de l'accès et du partage des avantages, les documents et autorisations exigés ainsi que les étapes importantes lors des négociations pour l'accès et l'utilisation des ressources au plan national et international.

Elément vidéo 2 : Monitoring ou surveillance de l'utilisation de la ressource génétique

Cet élément a été diffusé pour donner aux participants une vue d'ensemble du système de suivi de l'utilisation des ressources génétiques dès leur sortie du pays du fournisseur, tel qu'indiqué à l'article 17 du Protocole de Nagoya. Cette vidéo a expliqué les concepts et les obligations liés au contrôle de l'utilisation des ressources génétiques dans le cadre du Protocole. Il s'agit notamment des permis APA enregistrés sur le Centre d'Echange comme certificats de conformité internationalement reconnus, mais aussi, de l'importance des points de contrôle et des communiqués de points de contrôle dans le système de suivi des ressources génétiques.

Communication orale 2 : Présentation du projet de décret APA

Monsieur N'DRI Maxime a présenté brièvement le contexte international qui a conduit au protocole de Nagoya, adopté le 29 octobre 2010, et ratifié par la Côte d'Ivoire le 24 septembre 2013. Selon le présentateur, l'élaboration du décret vise non seulement à mettre en œuvre les dispositions du protocole de Nagoya et celles de la Loi d'orientation sur le Développement Durable, mais également, à répondre à la nécessité de coordonner les actions des différents acteurs intervenant dans la gestion des ressources génétiques en Côte d'Ivoire. Pour finir, Monsieur N'DRI a rappelé la structure du projet de décret, qui comprenait avant sa révision, 58 articles répartis en 8 titres. Après la pré-validation de ce projet de décret, un nouveau document reprenant les amendements a été proposé aux experts pour sa validation définitive, avant sa soumission au Gouvernement.

Après ces différentes présentations, une séance de questions-réponses a permis de répondre aux préoccupations. Après quoi, une photo de groupe a été prise, avant la poursuite des travaux avec l'examen du projet de décret.

B- EXAMEN DU PROJET DE DECRET

Avant les travaux sur le projet de décret, sur proposition du Président de séance, l'assemblée a adopté le principe de la validation de l'ensemble du document, après un examen page par page, en procédant successivement aux amendements des visas, des définitions, de chaque article, de l'annexe et des formulaires. Durant les trois jours de travaux, les modifications ont été insérées dans le nouveau document.

Sur la forme, il a été retenu, entre autres, de modifier l'intitulé du projet de décret, corriger les fautes d'orthographe et les erreurs sur la ponctuation, uniformiser le format des énumérations, supprimer les nombres entre parenthèses etc. Toutes les observations ont été examinées et validées et la mise en forme globale du document a été finalisée.

Sur le fond, des discussions approfondies ont permis d'examiner la mise à jour des visas du projet de décret.. Les échanges ont porté globalement sur les révisions de définitions, les reformulations et suppression de tout ou partie d'articles. Les discussions ont porté essentiellement sur la composition du Comité Scientifique, la prise en compte de l'aspect genre, la prise en compte des droits des communautés locales lors de la négociation des contrats, la suppression de l'article 45 qui a entraîné la renumérotation globale des articles suivants, les actes établissant les banques de gènes nationales, les dispositions financières relatives au fonctionnement du Secrétariat Technique et du Comité Scientifique.

III- CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture de l'atelier a enregistré les interventions de Mesdames AMARI Véronique et Lena FEY et de Monsieur Patrick PEDIA.

Madame AMARI, Point Focal APA a d'abord remercié l'Initiative pour son appui à la Côte d'Ivoire et l'ensemble des participants pour leur disponibilité et la qualité de leurs contributions. Ensuite, elle a exprimé sa satisfaction pour la validation finale du projet de décret et promis de tout mettre en œuvre pour son adoption au niveau du Gouvernement de Côte d'Ivoire.

Dans son intervention, Mme Lena FEY a traduit sa satisfaction pour les travaux menés durant l'atelier, qui marquent une phase importante dans l'aboutissement du projet de décret APA en vue de la mise en œuvre effective du Protocole de Nagoya. Elle a marqué sa satisfaction pour le partenariat entre l'Initiative et la Côte d'Ivoire qui contribue à l'obtention d'excellents résultats et qui mérite de se poursuivre dans le cadre de la mise en œuvre de l'APA. Elle a remercié tous les participants qui ont effectué le déplacement en prenant des risques en raison de la situation socio-politique, pour participer à cet important atelier. Elle a réitéré ses remerciements à Mesdames AMARI Véronique et SEA K. Edwige-Inès, ainsi qu'à Monsieur N'DRI Maxime pour leur forte implication à la réussite de l'atelier.

Monsieur Patrick PEDIA, représentant le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, a à son tour remercié l'Initiative de Renforcement des Capacités pour l'APA pour l'accompagnement substantiel qu'elle apporte qu'elle apporte à la Côte d'Ivoire.

Il a en outre dit sa satisfaction à tous les participants pour l'atteinte de cette étape importante de validation du projet de décret qui représente une victoire pour tous et particulièrement pour Madame AMARI qu'il a chaleureusement remerciée. Il a de même

remercié Monsieur N'DRI Maxime et Madame SEA K. Edwige-Inès pour leurs investissements constants dans la finalisation du projet de décret, avant de clore l'atelier de validation finale du projet de décret portant réglementation de l'accès et du partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et/ou des connaissances traditionnelles associées.

IV- RECOMMANDATIONS

Les recommandations faites au cours des travaux se résument comme suit :

- Faire adopter la grille tarifaire des frais d'instruction de dossier par arrêté de l'ANC ;
- Rédiger un manuel de procédures pour décrire les modalités opérationnelles de la procédure globale de demande en vue de son annexion au présent décret ;
- Préciser dans le manuel de procédures les niveaux de confidentialité (1- Strictement confidentiel, 2 – Confidentiel, 3 – Diffusion limitée, 4 – Diffusion Publique) des informations fournies dans les différents formulaires ;
- Vulgariser et faire la promotion du Protocole de Nagoya et informer les structures nationales, internationales et la communauté scientifique nationale sur l'existence de la procédure nationale sur l'APA ;
- Identifier les structures pouvant servir de centres de dépôts, définir les critères techniques pour leur érection en banque de ressources biologiques et établir la liste des structures retenues.

Fait à Jacqueville, le 21 octobre 2020

Les rapporteurs

**NGUESSAN K. Benjamin
KOUADIO Yobouet M. P.**